



Liste des délibérations du Conseil Communautaire Séance du 29 avril 2024

Etaient présents :

Laurence BACLE — Patrick BOURDEAUX (jusqu'au point 24-023) – Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER - Françoise CHANCEL – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Emmanuel COEURET - Annie CONNETABLE - Claude COPPIN - Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES – Annie JOSEPH - Yves LAMBERT – Patrick LEMAITRE – Françoise LENARD (à partir du point 24-024) - Annie LOBSTEIN - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON - Sophie MAIRESSE – Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU - Magali MEJEAN - Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN - Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

Etaient absents, excusés et représentés

Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Christine LE BORGNE	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER
Flavie HOURTOLOU	a donné pouvoir à	Willy BOYE
Elodie BIOU	a donné pouvoir à	Raphaël NIVOIT
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Thomas MENGELLE TOUYA

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Présents : 50 Pouvoirs : 5 Votants : 55

Le Conseil Communautaire,

24-018 APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du 10 avril 2024

24-019 APPROUVE à l'unanimité la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023.

DECIDE à l'unanimité la reprise au budget primitif 2024 des excédents indiqués aux comptes 002, 001, et 1068, soit 3 920 334,08 € en excédent de fonctionnement, 11 941 980,08 € en excédent d'investissement et 1 000 000,00 € au 1068, étant donné que l'affectation définitive ne sera validée que suite au vote du compte administratif 2023

24-020 FIXE à l'unanimité les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2024 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux	
	Réf 2023	2024
Beynes	7.76%	7.44%
Jouars-Pontchartrain	5.84%	5.27%
Neauphle-le-Château	5.86%	5.38%
Saulx-Marchais	8.39%	7.44%
St-Germain-de-la-Grange	7.56%	5.74%
Thiverval-Grignon	6.00%	5.46%
Villiers-Saint-Frédéric	6.00%	4.97%

2024	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
11 710 613	871 270
12 704 776	669 542
7 043 131	378 920
1 392 310	103 588
3 527 591	202 484
2 341 277	127 834
6 288 822	312 554

Soit un produit total attendu de : 2 666 192 €

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux	
	Réf 2023	2024
Auteuil le Roi	9.02 %	9.02 %
Autouillet	7.06 %	7.06 %
Bazoches sur Guyonne	4.35 %	4.35 %
Behoust	3.91 %	3.91 %
Boissy-sans-avoir	9.84 %	9.84 %
Flexanville	9.23 %	9.23 %
Galluis	7.11 %	7.11 %
Gambais	6.08 %	6.08 %
Garancières	7.74 %	7.74 %
Goupillières	6.06 %	6.06 %
Grosrouvre	4.22 %	4.22 %
La Queue lez Yvelines	7.09%	7.09%
Le Tremblay sur Mauldre	7.64%	7.64%
Marcq	8.37 %	8.37 %
Mareil le Guyon	6.10 %	6.10 %
Méré	5.36 %	5.36 %
Millemont	6.18 %	6.18 %
Montfort l'Amaury	6.15 %	6.15 %
Neauphle le Vieux	9.40 %	9.40 %
Saint Rémy l'Honoré	5.61 %	5.61 %
Thoiry	7.72 %	7.72 %
Vicq	8.85 %	8.85 %
Villiers le Mahieu	7.56 %	7.56 %

2024	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
1 637 411	147 694
1 184 416	83 620
2 214 066	96 312
1 750 580	68 448
1 008 047	99 192
1 003 123	92 588
2 751 350	195 621
6 285 210	382 141
4 899 481	379 220
1 348 351	81 710
3 637 334	153 495
5 147 545	364 961
1 989 402	151 990
1 391 704	116 486
964 223	58 818
5 064 907	271 479
626 665	38 728
7 365 727	452 992
1 725 063	162 156
4 167 480	233 796
2 806 064	216 628
738 564	65 363
1 525 556	115 332

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

Soit un produit total attendu de : 4 028 769 €

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux		2024	
	Réf 2023	2024	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Les Mesnuls	3.55 %	3.59 %	3 225 517	115 914

Soit un produit total attendu de : 115 914 €

- 24-021** **FIXE, à l'unanimité,** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2024 à 18.10 %
- 24-022** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2024 à 3,05 %
- 24-023** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe d'Habitation Additionnelle pour 2024 à 6,05 %
- 24-024** **ADOpte à l'unanimité** le budget primitif 2024 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

— **Section de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2024
(011) Charges à caractère général	14 473 548,57€
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 328 550,00€
(014) Atténuations de produits	6 334 336,09€
(023) Virement à la section d'investissement	1 000 000,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00€
(65) Autres charges de gestion courante	7 465 550,13€
(66) Charges financières	20 000,00€
(67) Charges exceptionnelles	48 000,00€
Total	32 669 984,79 €

Recettes	BP 2024
(002) Résultat de fonctionnement reporté	3 920 334,08€
(013) Atténuations de charges	2 500,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	571 002,00€
(73) Impôts et taxes	11 272 600,54€
(731) Impositions directes	12 857 279,17€
(74) Dotations, subventions et participations	4 034 687,00€
(75) Autres produits de gestion courante	10 082,00€
(76) Produits financiers	0,00€
(77) Produits exceptionnels	1 500,00€
Total	32 669 984,79€

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

— Section d'investissement :

Dépenses	BP 2024	RAR 2023
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves	0,00€	
(16) Emprunts et dettes assimilées	133 500,00€	
(20) Immobilisations incorporelles	798 000,00€	349 275,07 €
(204) Subventions d'équipement versées	4 581 976,04€	1 085 395,33 €
(21) Immobilisations corporelles	9 049 315,11€	179 105,75 €
(23) Immobilisations en cours		132 492,78 €
(458) Opérations comptes de tiers	5 000,00€	
Total	14 567 791,15€	1 746 268,93 €

16 314 060,08€

Recettes	BP 2024	RAR 2023
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	11 941 980,08€	
(021) Virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00€	
(024) Produits de cessions	304 080,00€	
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000 000,00€	
(041) Opérations patrimoniales	0,00€	
(10) Dotations, fonds divers et réserves	1 050 000,00€	
(13) Subventions d'investissement	2 000,00€	
(16) Emprunts et dettes assimilées	8 500,00€	
(204) Subventions d'équipement versées		
(21) Immobilisations corporelles	0,00€	
(458) Opérations comptes de tiers	7 500,00€	
Total	16 314 060,08€	- €

AUTORISE à l'unanimité l'exécutif d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles concernées

24-025

AUTORISE à l'unanimité le versement des fonds de concours suivant les tableaux ci-après.

Fonds de concours « Général » :

- ✓ Réhabilitation, travaux, extension et construction sur le patrimoine bâti

Thiverval-Grignon	Désamiantage local Folleville	9 285,80 €
-------------------	-------------------------------	------------

- ✓ Travaux de voirie (limitation à 30% de l'enveloppe communale)

Vicq	Réfection de plusieurs rues communales	4 890,00 €
Gambais	Réfection de plusieurs rues communales	4 939,38 €

- ✓ Travaux d'aménagements de sécurité (dont vidéo protection) et d'accessibilité PMR

Thiverval-Grignon	Mise aux normes électrique école et mairie	9 317,50 €
Goupillières	Réalisation abri bus et accès piétons	10 534,33 €

Fonds de concours « Transition Energétique » :

Thiverval-Grignon	Isolation et toiture de la JCT	44 740,88 €
Auteuil-le-Roi	Pose d'une pompe à chaleur Mairie	19 183,00 €
Goupillières	Changement menuiseries SAS d'entrée	7 916,66 €

AUTORISE le Président à signer les conventions et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président,

Hervé PLANCHENAUT